

DOSSIER : La lecture au collège

5 - L'ÉVALUATION EN LECTURE.

La demande d'évaluation provient de plusieurs interrogations :

- **de type statistique ou sociologique** : qu'en est-il du niveau général des élèves ? Comment évolue-t-il dans le premier cycle ? Quel rôle joue le collège dans l'exclusion scolaire ?
- **de type pédagogique ou formatif** : comment suivre auprès de chaque élève les effets des actions entreprises ? Comment les différencier ? Dans quel sens les faire évoluer ?
- **de type moral ou "disculpatif"** : que voulez-vous faire avec un niveau pareil ?

Quelle que soit l'origine de cette demande, il n'est pas certain que tout soit clair quant à la nature de ce qu'il est nécessaire d'évaluer. Lorsqu'on sait que, dans certains collèges, on utilise les fichiers ATEL ou les manuels de RETZ pour faire des séances collectives de lecture à voix haute, on comprend qu'un complément d'information soit recherché !

Néanmoins, nous ne nous attarderons pas trop sur ce sujet, puisque l'INRP est en train de publier l'ensemble des instruments que nous utilisons depuis dix ans dans différentes observations sur la lecture.¹

Rappelons seulement que les évaluations concernent au moins :

Les aspects techniques de la lecture, assez commodément décrits par des épreuves qui mesurent la vitesse et la compréhension sur des textes de lisibilité connue. La vitesse n'est pas un objectif recherché pour lui-même, elle est simplement un indicateur facile à obtenir des stratégies visuelles : l'œil prend-il ses indices dans la couche idéographique ou phonographique ? De quelle démarche résulte la compréhension ? Comment se fait la lecture ? D'autres dispositifs pourraient être mis en place comme l'observation du mouvement des yeux, par exemple. Mais c'est probablement la vitesse qui donne le meilleur rapport "qualité-prix" pour décrire la nature des techniques de lecture.

Les stratégies mises en œuvre dans l'utilisation des écrits. Comment s'y prend le lecteur pour se repérer dans un journal, dans une encyclopédie, dans un catalogue d'éditeur, dans un fichier matière ? Quelles stratégies met-il en œuvre dans ces différents écrits ? La situation la plus synthétique d'évaluation consiste à demander à l'élève de retrouver parmi tous les ouvrages disponibles au CDI celui d'où est extrait un passage recopié sur une feuille ordinaire. Toutes les stratégies sont sollicitées : compréhension du passage, hypothèse sur le contexte, usage du fichier-matière, critères d'élimination, usage des tables des matières ou index, lecture de repérage à travers les chapitres, etc.

L'étendue du champ de l'édition effectivement pratiqué connaissance de la diversité des genres : presse, revue, roman, documentaire, etc. connaissance des éditeurs, des collections, des titres, des auteurs, ... Une sorte de définition en extension et en compréhension de l'ensemble des écrits pratiqués.

On sait le rôle important généralement joué par les Conseillers d'Orientation dans le "démarrage" et quelquefois le déroulement des actions en faveur de la lecture dans les collèges. Nous avons demandé à Hélène FACY et Gisèle FONTENEAU, conseillères d'orientation à Gennevilliers et à Serge BLANCHARD, conseiller-formateur au Centre d'Application de l'INETOP, comment ils concevaient le rôle du conseiller en ce domaine et surtout, quelles réflexions leur inspirait leur expérience.

¹ Voir la présentation de la brochure INRP sur les évaluations en lecture dans la bibliographie, à la fin de ce dossier.

On verra que ni les conceptions, ni les pratiques ne sont homogènes. Et nos lecteurs pourront s'étonner qu'on fasse état, dans les **Actes de Lecture**, du recours à des rééducations orthophoniques pour remédier aux difficultés de lecture... C'est que notre dossier, sans vouloir être exhaustif, veut néanmoins rendre compte d'une réalité. Individualisation et médicalisation de l'échec à coups d'examens psychométriques... mais aussi aide à la définition d'une politique concertée avec suivi et ouverture sur la cité. À la fois ce que nous considérons comme les survivances de pratiques révolues et ce qui peut se faire dans le meilleur des cas.

À mi-chemin est sans doute la réalité. À savoir que le conseiller d'orientation est surtout sollicité comme "évaluateur". Pour la constitution de groupes de niveau permettant ensuite d'apporter une aide portant sur les techniques de lecture et souvent limitée aux plus faibles. Pour une évaluation comparée des performances avant et à l'issue de ces actions de soutien.

LE CONSEILLER D'ORIENTATION ET LA LECTURE

Nous nous proposons de présenter succinctement quelques interventions, conduites par des conseillers d'orientation, dans le domaine de l'évaluation du niveau des élèves de collège en lecture.

A - DU DÉPISTAGE DE LA DYSLEXIE À LA RÉÉDUCATION ORTHOPHONIQUE

Pour l'élève qui entre en sixième, l'importance d'un niveau suffisant en lecture est souvent soulignée. Dans le cadre d'un travail de lutte contre l'échec scolaire, le conseiller d'orientation entreprend parfois un dépistage systématique des élèves ayant des difficultés en lecture afin de leur proposer une aide individuelle (rééducation orthophonique). Le travail conduit par A. BERTIN au CIO de Yerres, illustre bien ce type de démarche. Les élèves de sixième subissent 3 types d'épreuves :

- une échelle de niveau intellectuel (ECNI Cahier IV),
- une épreuve standardisée d'orthographe
- et un test de lecture silencieuse (feuilles D et E).

Le mode d'évaluation repose sur l'écart observé, chez chaque élève, entre ses résultats aux épreuves de type scolaire (orthographe et lecture) et ses résultats à l'épreuve de niveau intellectuel. Sont définis comme dyslexiques les élèves dont les résultats aux épreuves scolaires sont significativement inférieurs à ceux obtenus aux épreuves de niveau intellectuel. A. BERTIN est ainsi amené à conseiller une rééducation orthophonique à environ 15% des élèves de sixième. Aspect original de cette démarche, A. BERTIN est intervenu auprès de la municipalité afin qu'elle prenne en charge le paiement d'une orthophoniste qui vient assurer au collège les rééducations des élèves préalablement dépistés. L'objectif d'A. BERTIN est de faire mieux accepter par les parents le conseil de rééducation donné pour leur enfant, les parents hésitant souvent à suivre ce conseil lorsque la rééducation est donnée dans une institution du type "Centre d'Hygiène Mentale" ou "Centre Médico-Psychopédagogique".

Dans ce premier type d'intervention on se focalise sur les élèves les plus faibles qui sont pris en charge par un spécialiste, l'orthophoniste.

B - DE L'ÉVALUATION DU NIVEAU DE LECTURE AUX GROUPES DE SOUTIEN

Quand le pourcentage des élèves en difficulté devient très important, quelles réponses peut-on envisager ? Il paraît alors difficile de ne recourir qu'à la solution des rééducations orthophoniques individuelles.

Présentons brièvement deux exemples de soutien pédagogique :

- En septembre 1974, les conseillers d'orientation du CIO d'ÉVREUX constatent que 60% des élèves de sixième d'un collège obtiennent, à une épreuve de compréhension de lecture, des résultats faibles (quart inférieur de l'étalonnage). Cette évaluation collective est complétée par une évaluation

individuelle (chaque élève subit une épreuve de lecture à haute voix). Le conseiller d'orientation communique les résultats aux professeurs qui décident d'organiser des groupes de soutien. Soixante deux élèves sont répartis en trois groupes de lecture qui commencent à fonctionner en janvier à raison d'une heure par semaine. Cinq élèves parmi les plus faibles suivent parallèlement une rééducation orthophonique au Centre MédicoPédagogique (CMPP). En fin d'année scolaire 37 élèves sur les 52 qui ont subi l'épreuve de re-test (nouvelle évaluation au moyen de l'épreuve passée précédemment en septembre) ont progressé d'au moins deux catégories sur l'échelle en 11 catégories utilisées.

- En septembre 1977 un conseiller d'orientation du CIO de la RÉOLE entreprend une évaluation du niveau de lecture des élèves de sixième à la demande de six professeurs de français d'un collège qui ont décidé de travailler en équipe pour pouvoir faire face aux problèmes pédagogiques posés par la mise en place des classes hétérogènes de la réforme HABY. Deux groupes de soutien fonctionnent au cours de l'année. L'évaluation terminale montre que, dans l'ensemble, les élèves ont fait des progrès encourageants dans le domaine de la compréhension de lecture.

Avec ces deux derniers types d'intervention, on constate que les réponses aux évaluations initiales se diversifient : rééducation orthophonique pour les plus faibles, groupes de soutiens animés par les professeurs pour les autres. On notera que les actions pédagogiques sont uniquement destinées aux élèves faibles.

Une action du même type, plus récente (année scolaire 1981-82) et dans laquelle la documentaliste du collège a eu un rôle moteur a été relatée par B. CHEVALLIER dans **Inter CDI** n° 56.

C - DE L'ÉVALUATION DU NIVEAU DE LECTURE À L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'ACTION ÉDUCATIVE "LECTURE"

Avec les années 1980 (mise en place des ZEP, incitation au lancement de Projets d'Action Éducative, rénovation des collèges) les actions pédagogiques visant à l'amélioration du niveau de lecture des élèves de 6e se développent.

La note de service du 3 juillet 1981 (BO n° 27, p. 2085) intitulée "Mesures pédagogiques prioritaires dans les collèges en 1981-82", souligne la nécessité d'apporter aux "*élèves qui rencontrent des difficultés scolaires graves, de nature parfois à compromettre le déroulement normal, de leur scolarité au collège... en particulier en 6^{ème} et en 5^{ème}, l'aide pédagogique qui réponde à leurs besoins.*"

La focalisation sur la lecture devient explicite dans la note de service du 8 janvier 1985 (BO n° 1 spécial du 17.01.1985, p. 17), relative à la préparation de la rentrée scolaire 1985 dans les collèges. On insiste sur le fait que :

"le développement de la lecture au collège est une priorité absolue; tous les élèves doivent accéder pleinement à la communication écrite, savoir utiliser la presse et découvrir les grands auteurs de notre littérature".

L'évaluation initiale, conduite par le conseiller d'orientation, du niveau des élèves en lecture, apporte des données précises (sur la vitesse et sur la compréhension, notamment) qui peuvent contribuer à motiver la mise en place, par l'équipe éducative, d'un Projet d'Action Éducative en lecture.

Plusieurs "PAE Lecture" (je pense en particulier à ceux auxquels ont participé les CIO de GENNEVILLIERS et de MONTGERON) se sont inspirés d'un travail conduit au lycée de MONTGERON en 1978-79².

² CIO de GENNEVILLIERS - 1982-83 - Les projets d'action éducative "Lecture", collèges de Villeneuve la Garenne, É. Manet et G. Pomicou. Voir aussi **Mieux lire pour mieux vivre** H. FACY, G. FONTENEAU et H. JEANJEAN. AL n°4, déc.83, p.68 (NDLR).

Avec ce troisième type d'action pédagogique, les réponses institutionnelles débordent largement le cadre du soutien. Une organisation particulière de l'emploi du temps est nécessaire (activité "décloisonnée" mise en place pour les élèves le samedi matin). Deux aspects nouveaux sont à souligner en ce qui concerne la pédagogie d'amélioration de la lecture mise en œuvre. D'une part, la lecture étant envisagée comme une activité outil, en jeu dans toutes les disciplines scolaires, les exercices sont pris en charge par tous les professeurs (ce qui implique un temps de travail en équipe pour les enseignants) et non par le seul professeur de français. D'autre part, cette conception élargie de la lecture amène les professeurs à s'intéresser à l'ensemble des élèves, et non aux seuls élèves faibles, en diversifiant les types d'aides et d'exercices.

En effet, les élèves moyens et bons peuvent tirer profit d'exercices visant à améliorer leur vitesse de lecture et à diversifier leurs stratégies de lecture (c'est-à-dire à acquérir une lecture flexible).

Pour conclure, les trois types d'intervention présentés montrent qu'à la diversité des situations correspond une diversité de réponses possibles. Dans les deux premiers types d'action le conseiller d'orientation participe au dépistage des élèves en difficulté qui seront aidés dans ou hors de l'institution scolaire. Dans le troisième type d'action, l'évaluation conduite par le conseiller d'orientation à l'aide d'épreuves de connaissances standardisées peut jouer un rôle de "régulateur pédagogique" en permettant de mieux adapter les traitements pédagogiques aux niveaux des élèves. On retrouve une évolution du rôle du conseiller analysée par M. HUTEAU et J. LAUTREY :

*" ...Lorsque les cas d'inadaptation, d'échec scolaire, d'orientation difficile, ont tendance à devenir la règle, la solution des problèmes individuels passe par l'action sur les structures du système de formation et sur la pédagogie" Le déplacement des activités du conseiller-psychologue, des interventions ponctuelles d'orientation vers le versant psycho-pédagogique, est d'ailleurs une ligne d'évolution constante de la profession."*³

Serge BLANCHARD

³ LAZAR (A), *Histoire de lire. Lire après l'élémentaire*. Rencontres pédagogiques, INRP - 1984 n°1.

LES CONSEILLERS D'ORIENTATION ET LA LECTURE

Pourquoi et comment les conseillers d'orientation peuvent-ils s'engager dans des actions de type psychopédagogique, comme la mise en oeuvre des aides à l'apprentissage continué de la lecture en 6^{ème} ?

1. FONCTION DES CONSEILLERS D'ORIENTATION

Les conseillers d'orientation sont, par définition, liés aux procédures d'orientation. Cependant, leur formation et leur rôle auprès des élèves, familles, enseignants, les conduit à intervenir comme psychologues du second degré, titre qu'ils revendiquent officiellement.

Ainsi que de nombreuses études l'ont montré depuis BOURDIEU et PASSERON, l'orientation - procédure contraignante aux paliers 5^{ème}/3^{ème}/2^{ndc} - organise la sélection scolaire sur une base essentiellement sociale.

Les familles considèrent parfois le conseiller d'orientation comme le responsable de cette sélection; en fait, la décision est prise par les conseils de classe (dont il est souvent, par manque d'ubiquité, absent) ou les commissions d'appel (dont il est exclu de vote).

Administrativement, le conseiller d'orientation partage son temps entre le Centre d'Information et d'orientation (CIO) service de l'Éducation nationale attaché à un district scolaire et ouvert au public, et les établissements scolaires publics du second degré (collèges et lycées) où il organise des permanences selon sa charge de secteur. La moyenne nationale s'établit autour d'un conseiller d'orientation pour 1200 élèves de second degré. Dans les établissements scolaires, le conseiller d'orientation dispose d'une gamme d'interventions, depuis l'entretien personnalisé jusqu'aux travaux collectifs ou semi-collectifs.

Son rôle d'aide à la motivation ne peut prendre sens que dans un contexte de choix réels. La marge est souvent faible entre : aider à la maturation d'un projet et influencer de manière dite "réaliste" la démarche de l'élève et de sa famille.

Et lorsque l'échec scolaire est massif, c'est-à-dire lorsque l'orientation passive (subie) devient la norme dès la fin de 5^{ème} et que les aspirations légitimes des élèves sont contrées (exigences de niveaux de connaissance accrus, dans un contexte de montée angoissante de chômage des jeunes), à quoi peut bien servir le conseiller d'orientation ? À assainir le système éducatif de ces éléments les plus marginaux (individualisation et médicalisation de l'échec, à coup d'examens psychométriques) ; à gérer les flux d'élèves, y compris vers les filières obsolètes de l'enseignement technique ; ou à mettre en question un fonctionnement institutionnel reproduisant les hiérarchies sociales et les justifiant par la valeur individuelle, sous caution pseudo-scientifique ?

Ainsi, les conseillers d'orientation ont-ils commencé à sortir de leurs pratiques traditionnelles pour élargir leur champ d'intervention à des domaines jusqu'alors réservés. S'intéresser aux conditions d'enseignement, aux apprentissages scolaires, à l'évaluation formative, aux formes de soutien, c'est-à-dire en fait, passer du constat à l'action concertée.

2 LIAISON ÉCHEC SCOLAIRE - LECTURE

L'échec se révèle quelques jours seulement après la rentrée de 6^{ème} et va s'amplifiant jusqu'au refus scolaire - passif ou actif - avec tous les phénomènes de déviance et de délinquance qui caractérisent la purge de fin de 5^{ème}. Pourtant, que d'espoirs encore investis dans cette rentrée toute neuve au collège !

Mais la multiplicité des disciplines enseignées et leur cloisonnement, la part grandissante de travail autonome passant par la médiation de l'écrit, supposent une acquisition maîtrisée de la lecture. Or, la plupart des élèves ne disposent que de conduites -plus ou moins bien intégrées - de déchiffrement.

Par exemple, une épreuve de lecture (silencieuse) proposée en octobre 1985 à 375 élèves de 6 ^{ème} de collèges d'une ville de banlieue ouvrière permet les observations suivantes :	
74,4%	<ul style="list-style-type: none"> • 18,7% ont une vitesse de lecture correspondant à une épellation syllabique. • 55,7% ont une conduite de déchiffrement. • 25,6% ont une vitesse de lecture réelle.
Si l'on intègre à ces résultats, les élèves de la 6 ^{ème} de SES, on dépasse alors la barre des 3/4 de la promotion de 6 ^{ème} ayant un comportement de déchiffreurs.	

Ce médiocre rapport à l'écrit entraîne la plupart des échecs dans les diverses disciplines - y compris scientifiques : que l'on pense à l'importance de la maîtrise du langage en mathématiques. Et c'est bien, en dernière analyse, par la lecture, discipline qui n'est plus enseignée en tant que telle, qu'opère le mécanisme de la sélection au collège.

Mettre en place des aides à l'apprentissage continué de la lecture - ou plus exactement DES lectures - ce n'est pas seulement chercher à améliorer l'efficacité de l'enseignement au collège et donc le niveau de connaissances générales, nécessité économique par rapport aux contenus professionnels qui attendent les futurs travailleurs. C'est aussi un enjeu social : pour que plus nombreux soient ceux qui accèdent, comme adultes et citoyens, à l'information et à la culture.

Les conseillers d'orientation interviennent aussi dans les PAIO (permanences d'accueil - information - orientation) et Missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes 16 - 26 ans. Là se rencontre le fameux phénomène de l'illettrisme, cet analphabétisme récurrent dont, depuis la parution du rapport au Premier Ministre en janvier 1984 et la création du Groupe Permanent interministériel de Lutte contre l'Illettrisme, on a pu enfin reconnaître l'existence et mesurer l'ampleur invraisemblable dans un système éducatif qui scolarise pourtant au minimum sur 10 ans.

3. TYPES D'INTERVENTION DES CONSEILLERS D'ORIENTATION DANS LES ACTIONS AUTOUR DE LA LECTURE AU COLLÈGE

Ces interventions peuvent se définir selon sur trois axes :

- A. évaluation de difficultés
- B. promotion de projets d'aides
- C. suivi et ouverture sur la cité

A. Évaluation des difficultés

Il s'agit d'une analyse des besoins, qui permettra de définir et clarifier des objectifs d'interventions actives à mettre en œuvre en équipe éducative, utilisant les apports de la recherche théorique et appliquée.

L'épreuve standardisée de lecture proposée dans les classes de 6^{ème} en septembre-octobre, sert de base à cette analyse. Le conseiller d'orientation réalise l'étalonnage statistique et propose des grilles d'interprétation de résultats, portant sur les indices caractéristiques de vitesse de lecture (par rapport à la vitesse d'écoulement de la parole) et de compréhension - mémorisation du texte.

COMPRÉHENSION + moyenne observée -	déchiffrement habile mais peu rentable	zone de lecture efficace	
	déchiffrement laborieux et inefficace	lecture trop superficielle manque de concentration	
	-- -	+	++ vitesse
	épellation syllabique	▲ ▲ vitesse de la parole	
	▲	DÉCHIFFREMENT	▲ LECTURE

a) au niveau individuel : permettre à l'élève de situer sa performance actuelle et de prendre la mesure du progrès attendu. Les travaux de l'INRP⁴ et des chercheurs en psychologie cognitive soulignent l'importance de la prise de conscience dans les démarches d'apprentissage. Une autre épreuve pourra être proposée pour apprécier l'évolution de l'élève.

b) au niveau collectif : objectivation des besoins et prise en compte des décalages observés entre classes, collèges, etc. pour pouvoir établir un plan d'aides ajusté.

B. Promotion des projets d'aides (à l'apprentissage continué de la lecture au collège)

L'objectif doit être clarifié par rapport aux constats et par rapport aux conclusions des expériences extérieures connues qui donnent un cadre théorique et pratique au(x) projet(s) de l'établissement.

Cet objectif, en matière de lecture, peut se résumer en une formule lapidaire :

- promotion de tous
- et
- réduction des écarts entre faibles et forts

Les équipes d'encadrement ont tout intérêt à se réappropriier les expériences extérieures en les adaptant à leur propre contexte et à leurs moyens (souvent plus réduits), c'est-à-dire qu'on ne peut espérer qu'un modèle pré-établi va "coller" à une autre réalité, même voisine. On ne peut faire l'économie d'une réimplantation à partir du modèle. Les dossiers de PAE qui peuvent être subventionnés, par leurs exigences propres (analyse de besoins, définition d'objectifs, évaluation-bilan, maîtrise du budget) sont, pour l'équipe éducative, une aide à la formalisation indispensable à toute action concertée.

Quelques exemples de projets mis en oeuvre à l'initiative de conseillers d'orientation et impliquant parfois leur participation active, avec les autres partenaires, enseignants, éducateurs, animateurs de quartier, assistantes sociales, parents d'élèves :

- PAE utilisant le modèle de l'expérience INRP de Montgeron = essai d'une pédagogie de la lecture en 6^{ème} avec décloisonnement de disciplines, exercices systématiques d'entraînement à la lecture et situation de vraie lecture avec rencontre de l'auteur

⁴ **Histoires de Lire** - Rencontres Pédagogiques. INRP
A. PROST. **Éloge des Pédagogues**

- ateliers techniques de lecture : à partir de fichier ATEL, de livres comme "Je deviens un vrai lecteur", de ELMO
- aide au travail
- club, poésie, conte, théâtre, presse, etc.
- sensibilisation aux techniques de lecture dite "rapide" en classe de seconde
- projet d'établissement "Centre de Ressources Lecture".

(À noter que tous les programmes d'entraînement à la lecture, reposant sur le développement d'habiletés partielles - appréciées en auto-évaluation - doivent naturellement se compléter par des temps de théorisation - prise de conscience des mécanismes mis en jeu - et de réinvestissement dans des situations de vraies lectures. D'où l'importance de la constitution d'une équipe d'encadrement pluridisciplinaire et du concours actif du Centre de Documentation Information du collège).

C. Suivi et ouverture sur la cité

Le conseiller d'orientation peut être observateur, animateur, coordinateur, évaluateur, informateur, rédacteur de projet et éventuellement, formateur de formation continue. Beaucoup de tâches pour un seul individu ! Mais cela est rendu possible par sa situation, à la fois, hors et dans l'établissement scolaire.

Statutairement, le conseiller d'orientation est un personnage intermédiaire: entre l'équipe éducative et la famille, entre les enseignants et leur administration, entre l'établissement et la cité, entre le secteur scolaire d'intervention et le CIO, qui définit de manière autonome (dans un cadre réglementaire dont il a à rendre compte) sa politique d'intervention dans le district scolaire.

Le CIO en tant que structure, pourrait jouer dans le district scolaire ce rôle de médiation, d'animation, de formation auprès des collèges et lycées. Il pourrait même constituer l'échelon d'un grand service décentralisé de recherche en éducation : lieu de réflexion et d'échanges, intermédiaire des centres de recherche, en liaison avec les autres partenaires du système éducatif.

4. EN GUISE DE CONCLUSION

• Lecture et motivation.

Dans tout apprentissage, la motivation du sujet est importante. Il en est de même en lecture: DOWNING et FIJALKOW⁵ notent que l'importance du but du lecteur est primordiale et "influence le processus de compréhension".

Mais il s'agit d'une motivation plus large qui inclut le projet à long terme du jeune. Nicole ROBINE, dans son étude sur les **Jeunes Travailleurs et la Lecture**⁶ constate, en effet, que ceux qui ont accès à la lecture sont précisément les mêmes qui se révèlent capables de concevoir un projet de vie. Elle pointe "donc l'extrême importance du lien entre lecture et motivation, lecture et projet. Elle conclut que "la perception du long terme est déjà le signe d'une évolution culturelle, de la domination des cadres de sa vie".

• Réussite scolaire et motivation

La réussite scolaire globale se joue finalement dans la capacité à se représenter sa situation et à construire son projet scolaire et professionnel.

⁵ DOWNING et FIJALKOW. *Lire et Reasonner*. Privat.

⁶ N. ROBINE. *Les Jeunes Travailleurs et la Lecture*. (Documentation Française). Voir AL n°6 juin 84 p. 93.

Il y a un lien indissoluble entre l'intérêt pour le travail scolaire et la conception de son avenir par le jeune. C'est pourquoi, l'école n'est pas qu'un lieu d'instruction, mais aussi d'éducation. Comme le dit A. PROST, la fonction de l'école est, dans notre organisation sociale, de faire la transition, le passage à l'âge adulte. Or, cette fonction de socialisation n'est pas explicitement reconnue et assumée. Les jeunes sont donc confrontés à une opacité du système scolaire qui ne dit pas "à quoi il sert".

Comme, par ailleurs, ils ont des difficultés dans leur famille pour trouver des modèles auxquels ils puissent s'identifier, les élèves se retrouvent dans un monde globalement privé de sens. Leur répéter "travaille pour avoir un métier plus tard" n'a pas de valeur pour eux-mêmes si leurs parents sont allés à l'école, nombreux sont ceux qui sont au chômage.

Le rôle du conseiller d'orientation/psychologue tourne donc autour de ce rapport au sens, à l'école, à leur vie que les jeunes ont du mal à analyser. Sans un tel projet, il n'y a pas d'information possible : d'une part, parce qu'elle n'a pas de sens pour le sujet ; d'autre part, parce qu'il n'en a vraisemblablement pas les moyens techniques (difficultés de lecture).

Travailler sur la lecture au collège, ce n'est donc pas s'éloigner des problèmes d'orientation, bien au contraire. C'est aider les jeunes à se forger les outils de compréhension de leur situation, tant scolaire que familiale et sociale.

Hélène FACY, Gisèle FONTENEAU

ÉVALUATION DES COMPORTEMENTS DE LECTURE DES ÉLÈVES DE COLLÈGE

La nécessité d'amener rapidement 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat exige une élévation massive du niveau de lecture des élèves de collège. Les stratégies pédagogiques à mettre en œuvre supposent une description des comportements de lecture des collégiens afin de définir :

- les transformations à attendre au niveau de l'école élémentaire.
- les actions à mener dès à présent pour une meilleure politique de la lecture au collège.

Évaluer le savoir-lire d'un individu, ce n'est pas seulement s'intéresser à ses performances techniques, c'est aussi appréhender son degré de connaissance et de pratique des écrits, sa représentation de l'acte de lire...

L'Association Interfaces (Collège Guy Moquet, Le Havre) a mis au point, avec l'AFL, un logiciel répondant à ce besoin.

Il est utilisable sur les nanoréseaux dont sont munis les collèges ; il permet de décrire les comportements de lecture de chaque élève de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

La passation de ce questionnaire dure environ 3/4h par élève. Tous les postes du nanoréseau peuvent être utilisés en même temps : on peut estimer au maximum à 5h la passation du questionnaire pour une classe de 30 élèves.

Le mode de réponse est extrêmement simple : dans presque tous les cas, il suffit de pointer le crayon optique du terminal sur la modalité de réponse affichée à l'écran qui correspond à la situation du sujet en cours de passation.

Les questions sont construites autour de quelques grands axes :

- le niveau des performances en lecture
- le niveau de connaissance et de pratique des écrits
- l'histoire scolaire de l'élève
- la représentation du CDI et des aides apportées dans les séances de français
- la caractérisation de l'établissement fréquenté.

À ce logiciel est intégré un programme de traitement statistique simple permettant au sein du collège de faire quelques analyses des résultats.

L'AFL souhaite recueillir un maximum d'information grâce à ce logiciel et donc constituer un échantillon le plus large possible pour obtenir une photographie de l'état, mais aussi de l'évolution, des comportements en lecture au collège. Notre projet consiste à utiliser ce logiciel dans des Académies entières ou, à la limite, dans des départements. Sur un échantillon aussi important, un gros traitement statistique informatisé sera effectué. Il permettra :

- d'obtenir une grande quantité d'informations sur la vitesse de lecture, la compréhension, la qualité de l'acte de lecture, les incitations, les obstacles...
- de faire l'état de la lecture au collège au delà de cette image réelle de la situation,
- de voir comment la faire évoluer et donc définir les stratégies pédagogiques qui s'imposent.

L'AFL